



Chèques cadeaux Noel

Par **Basile***, le **09/01/2024** à **22:47**

Bonjour,

Pour les fêtes de Noël, notre CSE nous attribue une somme pour des cartes cadeaux. Pour cela, il faut via le site du CSE en faire la demande puis ensuite commander soit des cartes cadeaux soit des avantages sur une plateforme pour les CSE.

Mon problème est que je n'ai pas fait attention à la date limite de demande (fin décembre) qui était sur un bulletin « volant ». Il n'y a pas eu de rappel de cette date ni par mail ni sur le site.

La page étant toujours active mais non fonctionnelle.

Le CSE refuse de me transmettre la somme pour les chèques cadeaux.

Ce que je souhaite, c'est de savoir s'ils sont dans leur droit.

Pour info, la date limite de l'année précédente était fin février.

Meric d'avance pour votre retour

Par **youris**, le **10/01/2024** à **10:44**

bonjour,

si vous n'avez pas respecté la date limite de fin décembre, votre CSE est dans son droit d'appliquer le respect de la date prévue, il ne vous reste qu'à négocier.

salutations